

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2016.

I . Institution et vie politique

1. CDC Aunis Sud : modifications des statuts

Monsieur le Maire présente les modifications de statuts proposées :

Monsieur le Maire rappelle ensuite que toutes les Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud doivent se prononcer sur cette modification des statuts, à la majorité qualifiée, dans les trois mois suivant la notification de la délibération du Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT et qu'elle ne sera effective qu'après la signature d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la modification des statuts présentée, dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Approuve les nouveaux statuts modifiés ci-annexés,
- Prend bonne note que les Conseils Municipaux des vingt-sept Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud doivent se prononcer sur cette modification statutaire,
- Prend bonne note que la modification de statuts fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Autorise Madame (Monsieur) le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-44

2. CDC Aunis Sud : demande de fonds de concours

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la Commune de Chambon a installé deux paires de coussins berlinois sur la RD 117 en traversée de bourg pour des mesures de sécurité.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **233,51 €** à la Communauté de Communes Aunis Sud, correspondant à 10% du reste à charge, pour l'installation de coussins berlinois sur la RD117.

Ces explications entendues, **Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **233,51 €**, correspondant à 10% du reste à charge pour la commune, selon le plan de financement rappelé ci-après, pour l'installation de coussins berlinois sur la RD117,

Postes de dépenses / recettes	Montants HT
Coussins	2 335,08 €
Total dépenses éligibles HT	2 335,08 €
Total recettes	0,00 €
Reste à charge de la Commune	2 335,08 €
Plafond à 10%	233,51 €

- S'engage à fournir, si cela n'a pas déjà été fait, l'état récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement de ce fonds de concours,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

MAIRIE
17290 CHAMBON

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-45

3. CDC Aunis Sud : Formation mutualisée STT

La CdC Aunis Sud a proposé courant de l'été dernier des formations « Sauveteur Secouriste du travail » ouvertes à tous les agents des communes membres. Une convention ayant pour objet de permettre la répartition du coût d'une formation supportée par la CdC Aunis Sud et pour laquelle les Communes membres de la CdC ont inscrit leurs agents a été réalisée.

La CdC Aunis Sud a signé un contrat de formation avec l'entreprise S.FOR, représentée par M. Jean-François GUIBERT afin d'organiser, dans un premier temps, 4 sessions de formation « Sauveteur Secouriste du travail »

Tous les agents territoriaux des communes membres de la CdC Aunis sud sont invités à y participer sur la base du volontariat. Pour le moment 4 agents de la commune sont intéressés pour suivre la formation.

Considérant que 4 agents de la Commune de Chambon sont inscrits à cette formation, la Commune de Chambon s'engage à rembourser 292 € à la CdC Aunis Sud correspondant au coût de la formation SST organisée avec S.FOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ayant pour objet de permettre la répartition du coût d'une formation supportée par la CdC Aunis Sud et pour laquelle les Communes membres de la CdC ont inscrit leurs agents a été réalisée.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-46

II . Finances locales

4. TIPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe des titres payables sur internet (TIPI)

Depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) offre aux collectivités locales la possibilité de proposer le paiement par carte bancaire en ligne, sur Internet, des titres de recettes qu'elles émettent, au moyen d'un service dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet).

Le conseil municipal opte pour la mise en place du virement bancaire réalisé directement par les contribuables sur le compte de la commune.

5. Proposition d'adhésion à la fondation du patrimoine

M. Le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Fondation du Patrimoine et un second cosigné par M. Bussereau, président du département de la Charente Maritime et de M. Doublet, président de l'Association des Maires de Charente Maritime incitant les communes à adhérer à la Fondation du Patrimoine. Cette association vient en aide aux communes pour restaurer le patrimoine. Jusqu'à maintenant les ressources de la fondation lui permettait de soutenir les projets des communes gratuitement ou presque mais aujourd'hui les ressources de la fondation sont menacées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la Fondation du Patrimoine moyennant la somme de 50€ et prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2016-47

6. Cadeau de fin d'année du personnel et des bénévoles

Chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, le personnel bénéficie de chèques cadeaux. L'URSSAF a bien rappelé que les cadeaux de fin d'année devaient être identiques pour chaque agent présent à la date de remise des cadeaux, peu importe le temps de travail ou l'ancienneté. La dépense sera prise sur le budget « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'octroyer un chèque cadeau de 40 € pour le personnel. (pour rappel chèque de 2015 de 40 €)

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2016-48

MAIRIE

17290 CHAMBON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'offrir une boîte de chocolats aux bénévoles

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2016-49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'offrir une boîte de chocolats aux professeurs des écoles.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2016-50

7. Repas des anciens

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, un repas est offert aux personnes de la Commune, âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal et au personnel communal. Il serait souhaitable de permettre aux conjoints qui n'entrent pas dans cette catégorie d'âge, de s'associer au repas, moyennant une participation financière correspondant au prix du repas. Il est proposé au Conseil municipal qu'une participation financière d'un montant de 27 euros soit demandée aux personnes souhaitant s'associer au repas mais ne remplissant pas les conditions requises pour être invitées. Par ailleurs, afin de remercier les élus pour leur implication tout au long de l'année, il est proposé de renouveler la gratuité pour les conjoint(e)s des membres élus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer à 27 € la participation financière des conjoints ne remplissant pas les conditions de gratuité.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - abstentions : 0

Délibération 2016-51

- D'accorder la gratuité pour les conjoint(e)s des membres élus au conseil municipal.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2016-52

III . Vie Locale

8. Comité des fêtes : demande de panneaux d'information à l'entrée des hameaux

Le comité des fêtes souhaiterait pouvoir communiquer sur les manifestations qu'ils proposent à l'aide de panneaux d'informations présents à l'entrée des hameaux. (10 pièces : 2424ht)

IV . Questions diverses

- Virement de crédits opération Plaine de jeux.
- Réflexion PLUI avenir de Chambon
- Assainissement collectif CL
- tournage église du Cher
- fossé rue Traversière - rue St Jacques
- Distributeur pain

Prochain conseil : 23 / 11 /2016

Fin du conseil 22h36